Note d'exécution financière 2027

(au titre de l'année 2027 et année scolaire 2027-2028)

Cité éducative de Kourou

Quartiers prioritaires Mairie-Bourg, Eldo et l'Anse ainsi que tous les établissements scolaires de la ville de Kourou

Le présent document a pour objectifs de préciser les modalités de financements dans le cadre de l'appel à projets Cité Éducative 2027 pour Kourou.

Renouvellement des actions financées en 2026

Lors d'une demande de subvention, les porteurs s'engagent à réaliser l'action dans les modalités et le calendrier précisés dans la demande de subvention. **Ainsi, toute action financée en année N devra faire l'objet d'une justification sur Dauphin au plus tard le 30/06 N+1 de l'année de subvention.**

Si le porteur rencontre des difficultés dans la réalisation de son ou ses action(s), il doit en informer les membres du COTECH afin de formuler officiellement **une demande de report avant la fin de l'année pour laquelle une subvention a été octroyée.**

Dans la mesure où la Cité Éducative intervient dans le champ scolaire, une tolérance est accordée pour un démarrage des actions en début d'année scolaire soit septembre 2027, **avec un nécessaire engagement d'ici le 31/12/2027.** La ou les action(s) peuvent cependant se poursuivre durant le reste de l'année scolaire.

Cependant, il est porté à la connaissance des porteurs de projets qu'aucun nouveau projet (ou renouvellement d'une action existante) ne pourra être soumis en année N+1 si l'action précédente en année N n'est pas terminée et justifiée sur Dauphin. **À défaut, un bilan intermédiaire devra être transmis aux membres du COTECH par voie dématérialisée sur le modèle d'une fiche de bilan intermédiaire (annexe n° 2) mise en ligne sur le site de la Préfecture et de la Cité Éducative de Kourou.**

Ex. : démarrage d'une action en septembre 2026 financée sur les crédits 2026 > période de réalisation de l'action de septembre 2026 à juin 2027 > justification sur Dauphin au plus tard le 30/06/27 ou à défaut par mail > sollicitation d'un renouvellement ou d'une extension sur les crédits 2027 dans le cadre de l'AAP 2027.
